

Pollionnay



23.4.94 - "T'en fais seize tonnes..."

Bulletin d'Informations
municipales et communales

JUIN 1994 - N° 46

Sommaire

Le Mot du Maire	3
Les délibérations du Conseil municipal	4
Etat civil, Avis	5
Assistants maternelles agréés.....	5
Les finances communales	6
Collectes des ordures ménagères, traitement, déchetterie	7
Environnement	8
Médiathèque	9
SIVOM des Monts du Lyonnais, tarifs centre nautique et tennis	10
Du nouveau à la Maison des jeunes	12
Anciens combattants.....	13
Foire de Pollionnay 1994	14
Association des familles	14
Maison de la rencontre	15
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	16
Association Naître et Vivre.....	17
Taxe ou amende	17

Le Directeur Gérant : Monsieur Raymond DUCLOS, Maire

Responsable informations : Jean BLIEM, Adjoint

Responsable commercial : Roger DEROUX, Adjoint

Dépôt légal : avril 1994

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

LE MOT DU MAIRE

REFLEXIONS

Des progrès considérables sont réalisés chaque jour dans tous les domaines scientifiques et techniques. Prenons pour exemple :

- L'image et le son depuis les inventions :
 - de la photographie, Niepce de 1816 à 1827.
 - du cinématographe, première projection par les frères Lumière en 1895.
 - du phonographe, Thomas Edison en 1877.
 - du téléphone :
 - acoustique, Dom Gauthey en 1782.
 - électrique, Froment en 1854 et Graham Bell en 1876.

Que de chemin parcouru en un siècle, entre autres, aujourd'hui :

- La télévision en noir et blanc puis en couleur, transmise par ondes hertziennes, par câble, par satellite.
- Le disque compact vidéo.
- La visio conférence.
- Le téléphone portable, le téléphone de voiture, demain le téléphone à images.

Demain, l'interconnexion de tous les réseaux du monde autorisera un trafic multimédia à haute définition, ce que les magazines High Tech nomment : les autoroutes multimédia.

Toutes ces découvertes doivent profiter à l'être humain pour l'instruire mieux et parfaire ses connaissances. Il est nécessaire que les progrès et les sciences ne dominent pas l'homme mais que celui-ci puisse maîtriser ces sciences et techniques nouvelles.

Il est temps que le sens moral et le sens civique suivent la même courbe ascendante : trêve de réflexions philosophiques.

Le temps des vacances arrive. Je vous souhaite à tous, Chers Administrés, juniors et seniors, de passer d'heureuses semaines d'été.

Le Maire,
Raymond DUCLOS.

LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 1994

- Vote à l'unanimité du Compte administratif 1993 présentant un excédent global de clôture de 1 873 505 F.
 - Les taux des taxes d'imposition directe augmentent de 2 % (sauf pour le foncier non bâti) et deviennent : TH 8,55 %, FB 10,61 %, TP 10,60 %.
 - Budget primitif 1994 : fonctionnement équilibré à 7 667 722 F dont 4 244 475 F prélevés pour investissement. Investissement équilibré à 5 213 149 F.
 - Le budget annexe assainissement nécessite, pour être équilibré, un emprunt de 900 000 F.
 - La Société Nouvelle Plastifrance (Vaugneray) a un impact néfaste sur l'environnement. Le Conseil se prononce sur une autorisation d'exploitation : 3 contre, 8 abstentions.
 - Le Conseil municipal choisit l'architecte chargé de la réalisation de l'A.P.S. pour groupe scolaire.
- Le vote à bulletin secret donne : Sériziat 7 voix, Sciortino 4 voix.

Séance du 5 avril 1994

- Le Conseil doit se prononcer pour un projet de structure intercommunale à choisir entre le SIVOM et la CRCL. Après débat, le vote donne : SIVOM 2 voix, CRCL 9 voix.
 - M. Franc, directeur de l'atelier Petite Enfance au Conseil général, présente le projet de création d'un relais d'assistance maternelle intercommunal entre Grézieu, Marcy, Pollionnay, Saint Genis, Sainte Consorce.
- Un accord de principe est donné à l'unanimité.
- Le projet de contournement autoroutier de Lyon par l'Ouest devrait couper notre commune sur 3,5 km.
- Le Conseil municipal vote à l'unanimité une délibération s'opposant à ce projet. Un contact sera pris avec les autres communes voisines, pour définir si possible une position commune.
- Pour financer les travaux d'assainissement, les deux emprunts prévus au B P 1994 sont passés : 600 000 F à 6,9 % auprès du C.L.F., 300 000 F à 5,95 % auprès du C.L.F.
 - M. Larue indique qu'une révision de mode de facturation de l'eau est en cours.
 - Pour 1994, la répartition de la redevance pour ordures ménagères et déchetterie sera établie en tenant compte, exclusivement de la composition familiale :

1 ou 2 personnes, 1 part
+ de 2 personnes, 1,3 part
résidence secondaire, 1 part
résidence éloignée, 0,5 part
vote : pour 7 voix, contre 4 voix.

- La zone 3 Na "Martines S-E" est déblocuée pour la construction.
- Un nouveau vote, concernant l'exploitation de l'usine Plastifrance donne : contre 8, abstentions 3.
- La salle des Associations pourra être utilisée par le restaurant d'enfants les jours de grosse affluence.

Séance du 16 mai 1994

- Certains prêts consentis à la commune ont été renoués :
- avec le Crédit Agricole au taux de 8,20 %,
 - avec la Caisse d'Épargne au taux de 7 %,
 - avec le Crédit Local de France aux taux de 7,60 % et 7,80 %.
- Taux d'indemnités de logement aux instituteurs :
 - 857 F par mois pour célibataire
 - 1071 F par mois pour personnel marié.
 - Les communes de Grézieu et Sainte Consorce utilisant le collecteur d'eaux usées pour leur assainissement, verseront à la commune de Pollionnay une participation de 140 000 F HT pour Grézieu et 40 000 F HT pour Sainte Consorce.
 - Les enfants de Pollionnay, scolarisés dans une école d'une commune voisine, dans le cadre de la réglementation, entraînent une participation de 1 050 F pour un élève de primaire et 2 100 F pour un élève de maternelle.
 - Une personne interviendra à l'école publique pour enseigner la musique dès ce mois de mai et poursuivre dans le projet CATE 94-95.
 - Déblocage d'un terrain en zone Na, attenant au lotissement en cours de construction au bourg.
 - L'évaluation du coût de construction du groupe scolaire devait être faite tout prochainement par l'architecte.
- Les possibilités financières de la commune n'ont pas encore été évaluées par la Trésorerie Générale.
- Compte rendu de la semaine de l'environnement : 40 m³ de déchets collectés par 5 équipes de bénévoles.
 - M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Préfet du Rhône, concernant le projet de contournement autoroutier.

REFLETS DE LA VIE LOCALE

ÉTAT CIVIL

■ NAISSANCES

Wendy Ravel le 1^{er} avril
Laura Boireau le 3 mai

■ MARIAGES

Cyrille Colin et Isabelle Chevalier le 23 avril
Frédéric Razy et Sylvie Cariou le 11 juin

■ DÉCÈS

Pierre Marcel, le 6 mai
9 décès Maison de Retraite "Les Aurélias".
1 décès Maison de Retraite "Jean Villard".

AVIS

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1977, doivent venir se faire recenser à la mairie avant le 31 juillet 1994.

Apporter une carte d'identité et le livret de famille des parents

■ TOUS LES MERCREDIS MATIN,

le marché a lieu place des Platanes, pour le service de tous.

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

La Jeune Chambre Economique Ouest Lyonnais à l'écoute des jeunes enfants

Voilà plus de deux ans, la Jeune Chambre Economique (J.C.E.) de Brignais Ouest Lyonnais analysant l'accueil de la petite enfance sur son territoire, constate qu'il existe une communication "imparfaite" entre les parents, les assistantes maternelles et les collectivités locales.

Fort de ce constat, une commission de la J.C.E., animée par Alain Lauriac, s'est investie, avec l'aide de Xavier Franc de l'Atelier Petite Enfance du Rhône, pour exposer aux responsables locaux la nécessité de mettre en place un Relais Accueil Maternelle Intercommunal.

Cinq communes se mobilisent : Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Étoile, Pollionnay, Ste Consorce, St Genis-les-Ollières.

Un groupe de travail se forme rapidement autour d'Alain Lauriac (J.C.E. Ouest Lyonnais) et Xavier Franc (Atelier Petite Enfance du Rhône). Il se compose des

maires et adjoints de chacune des communes concernées, des responsables de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) et de la C.A.F.A.L. (Caisse des Allocations Familiales).

Après de nombreuses réunions de mise au point, le projet est aujourd'hui fin prêt.

La réunion d'information relative à ce projet s'est déroulée à Ste Consorce, le lundi 30 mai à 20 h 30.

Placée sous la présidence de Monsieur Barriol, maire de Ste Consorce et Conseiller général, cette rencontre fut un réel succès puisque plus de 80 personnes étaient présentes (parents et assistantes maternelles).

Après un exposé des responsables de la C.A.F.A.L., de la P.M.I. et le témoignage de l'animatrice du relais assistantes maternelles de Tassin-la-Demi-Lune, un jeu de questions réponses a ponctué cette rencontre.

Le projet de Relais Accueil Assistantes Maternelles est un "service plus" offert aux parents, à la recherche d'une "nounou" et aux assistantes maternelles souhaitant sortir de leur isolement professionnel.

Ce "service plus" fonctionnera dès le troisième trimestre 1994, permettant à ces cinq communes d'offrir aux parents de jeunes enfants, un mode de garde adapté à leurs besoins.

Aussi, l'ensemble des parents et assistantes maternelles de ces cinq communes sont invités à l'Assemblée générale constitutive du Relais Accueil Assistantes Maternelles qui se déroulera à Ste Consorce, le mardi 28 juin à 20 h 30, Salle d'Animation rurale, rue des Monts.

Les assistantes maternelles

- Mme CHAMAUX, tél. 78.48.14.71, Le Verdy.
- Mme GIRAUD, tél. 78.48.10.56, Le Labbé.
- Mme MARTIN, tél. 78.48.14.74, Valency.
- Mme POCCACHARD, tél. 78.48.16.25, La Rapaudière.
- Mme VANDAMBERG, tél. 78.48.13.25, Le Bourg.



CARROSSERIE

VENTE NEUF ET OCCASION

GARAGE CHAPOLARD

Agent PEUGEOT

6, Route des Pierres-Blanches
69290 GREZIEU LA VARENNE

78 57 02 09

REFLETS DE LA VIE LOCALE

LES FINANCES COMMUNALES

Les deux comptes administratifs "Assainissement" et "Commune" ont été soumis à l'approbation du Conseil municipal et approuvés à l'unanimité lors de sa séance du 21 mars 1994.

■ BUDGET PRIMITIF "ASSAINISSEMENT"

• Section exploitation

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 155 231 F.

• Section investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 740 966 F soit au total 2 896 197 F.

Cette année sera mis en chantier le réseau de 1,5 km du Vivarais aux Aurélias (12^{ème} et 13^{ème} tranches) comprenant au passage le raccordement de la blanchisserie Moretton.

■ BUDGET PRIMITIF "COMMUNE"

• Section de fonctionnement

Dépenses

Dénrées et fournitures	272 500
Frais de personnel	1 179 979
Travaux - Services extérieurs	580 000
Impôts - Taxes	14 320
Participations - Contingents	635 643
Allocations - Subventions	60 000
Frais de gestion générale	345 600
Frais financiers	335 205
Prélèvement - Dépenses Investissement	4 244 475
Total	7 667 722

Recettes

Produits de l'exploitation	458 000
Produits domaniaux	176 000
Recouvrement subventions	77 000
Dotations de l'Etat	1 091 764
Impôts indirects	63 700
Impôts directs	103 350
Contributions directes	2 179 710
Produits antérieurs	3 517 998
Total	7 667 722

• Section Investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	1 644 492
Remboursement d'emprunts	229 590
Acquisition biens meubles	1 710 190
Travaux bâtiment - Génie civil	1 628 877
Total	5 213 149

Recettes

Subventions d'Equipement	522 090
Prélèvement recettes de fonctionnement	4 244 475
Participation - Travaux équipement	446 584
Total	5 213 149

• Section fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses globales, moins prélèvement pour investissement) s'élèvent à 3 423 247 F contre 3 302 709 F au BP 1993.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes globales moins les produits antérieurs) s'élèvent à 4 149 724 F contre 3 966 610 F au BP 1993.

• Section Investissement

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses globales moins le déficit d'investissement reporté) s'élèvent à 3 568 657 F contre 4 298 135 F au BP 1993.

Les recettes réelles d'investissement (recettes globales moins le prélèvement sur les recettes de fonctionnement) s'élèvent à 968 674 F contre 3 656 330 F au BP 1993.

Les principaux investissements envisagés en 1994 sont :

- Achat du terrain pour implantation groupe scolaire.
- Achat terrain paroissial.
- Agrandissement Mairie.
- Travaux Eglise.
- Equipement supplémentaire salle polyvalente.
- Travaux club des jeunes.
- Travaux école maternelle.
- Réfection jeux de boules.
- Assainissement.

Le Conseil municipal décide pour 1994, par 10 voix pour, 1 contre, d'augmenter :

- le taux de la taxe d'habitation de : 8,39 à 8,55
- le taux de la taxe du foncier bâti de : 10,41 à 10,61
- le taux de la taxe professionnelle de : 10,40 à 10,60
- le taux de la taxe foncier non bâti est inchangé.

L'augmentation de ces trois taux génère un produit supplémentaire de 36 187 F.

R. Deroux, adjoint.

L.M. MAÇONNERIE

Tél. : 78 48 13 30

Lucien MARIGNIER

Les Mandrières - 69290 POLLIONNAY

REFLETS DE LA VIE LOCALE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, TRAITEMENT, DÉCHETTERIE...

Après la dissolution du Syndicat des ordures ménagères de l'Ouest de Lyon, les compétences de la collecte et du traitement des ordures ménagères étaient confiées au SIVOM des Monts du Lyonnais à dater du 1^{er} janvier 1993.

Jusque là, une taxe était prélevée en pourcentage sur la valeur locative des habitations (foncier bâti).

Le marché était attribué à l'entreprise M.O.S. pour une collecte bi-hebdomadaire (lundi et jeudi à partir de 6 heures).

Devant l'augmentation démesurée de cette taxe, après maintes études d'une commission de travail au SIVOM concluant à une répartition souhaitée, le Conseil municipal se prononçait sur le principe de la redevance.

S'agissant d'un service rendu, la redevance présente plus de souplesse en répondant également à une logique de tarification, gommant les inégalités créées par la taxe (certains habitants payent jusqu'à treize fois plus que leurs voisins à production égale de déchets et de composition familiale identique).

Restait à fixer le choix sur la nouvelle organisation de la redevance de la collecte et traitement des ordures ménagères.

Le Conseil municipal dans sa séance du 5 avril 1994, par 7 voix pour et 4 voix contre, optait pour la **redevance basée sur la composition de la famille**, répartition semblant la plus équitable, le volume des déchets étant directement proportionnel au nombre de personnes composant un foyer.

Catégories :

- ménages de 1 ou 2 personnes sans charge ... 1 part
- ménages avec personnes à charge (sans limitation) ... 1,3 part
- résidences secondaires ... 1 part
- habitation mal desservie ... 0,5 part.

Dans une seconde séance du 16 mai 1994, le Conseil municipal avait à fixer le nombre de parts pour les différentes "entreprises" de Pollionnay.

- Restaurants et camping ... 2,5 parts
- Entreprises ... 1,5 part

Les artisans (maçons, garagistes, plombiers, électriciens, peintres, etc., ainsi que le club hippique), jugés non producteurs de déchets, étant exonérés.

Le Conseil municipal adoptait cette proposition par 6 voix pour, 3 abstentions.

Enfin, il était demandé d'apporter une retouche pour les personnes âgées vivant seules à revenu modeste, consistant pour ces dernières à : 0,5 part au lieu de 1 part.

Le Conseil municipal adoptait cette proposition par 6 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Redevances à recouvrer en 1994 : 290 649 F

Montants :

- 0,5 part ... 286,70 F
- 1 part ... 573,39 F
- 1,3 part ... 745,40 F
- 1,5 part ... 860,08 F
- 2,5 parts ... 1443,47 F

(les chiffres indiqués ci-dessus devraient être minorés, le calcul du montant des parts ayant été réalisé sans tenir compte des catégories "entreprises" dont le montant global de leur redevance viendra en déduction du total à recouvrer de 290 649 F).

Pour 1995 et 1996, il faudra s'attendre à une sensible augmentation, le SIVOM diminuant progressivement son financement à cette opération, lequel cessera en 1997.

Indépendamment des augmentations conjoncturelles, modifications d'avenants à la convention, etc., le montant de la redevance à recouvrer devrait être de :

- 1995 ... 361 804 F
- 1996 ... 397 021 F
- 1997 ... 432 233 F.

R. Deroux, adjoint.

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

*Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises*



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY

Tél. : 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

REFLETS DE LA VIE LOCALE

ENVIRONNEMENT

QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS ?

Se débarrasser de nos déchets, ustensiles ou instruments devenus inutiles, gros encombrants, doit se faire intelligemment : sélectionner, trier, déposer dans des lieux de collecte prévus pour les recevoir.

1 - Adresses utiles

● Emmaüs :

29, rue Boucher des Perthes - 69170 Tarare
Tél : 74 63 30 48
(Ils viennent enlever chez vous)

● Secours catholique :

12, rue de Monbrillant - 69003 Lyon
Tél : 72 33 38 38

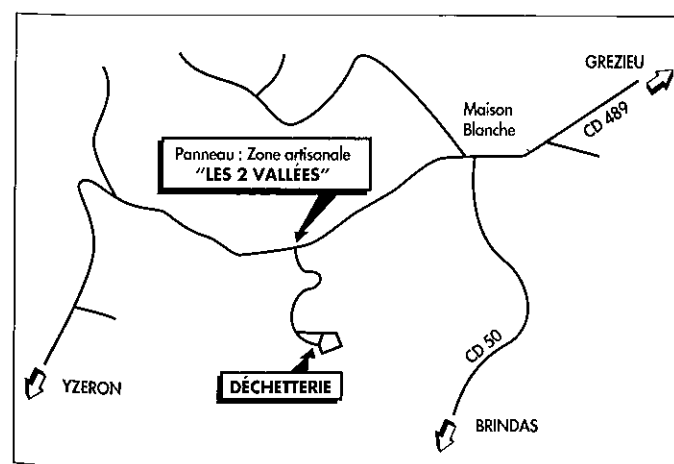
● Foyer Notre-Dame des Sans Abris :

3, rue du Père Chevrier - 69007 Lyon
Tél : 78 72 12 33

● Secours populaire français :

36, rue d'Anvers - 69007 Lyon
Tél : 78 72 84 61
192, rue de Créqui - 69003 Lyon
Tél : 72 61 95 95

2 - Déchetterie intercommunale à Vaugneray

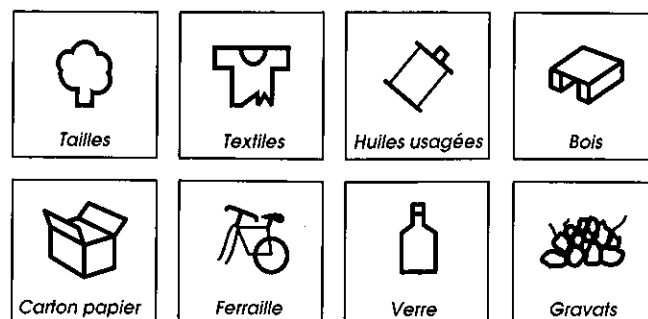


● **Communes concernées :** Brindas - Grézieu-la-Varenne - Messimy - Pollionnay - Sainte-Consorce - Saint-Laurent-de-Vaux - Thurins - Vaugneray - Yzeron.

● Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} avril au 30 septembre : du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Lundi de 15 h à 17 h.
- Du 1^{er} octobre au 31 mars : du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Lundi de 15 h à 17 h.

● Déchets acceptés :



CONDITIONS D'ACCES

Gratuit	moins de 2 tonnes remorque moins de 500 kg	
Payant 1 unité	remorque + de 500 kg entre 2 et 3,5 tonnes Vide avec remorque pleine	
Payant 2 Unités	plein avec remorque pleine	
Valeur de l'Unité = 50 F		

3 - Autres lieux de récupération

● Médicaments :

- Très généralement, votre pharmacien accepte de les collecter.
- Pour l'association "Equilibre", les porter à la Maison de retraite Jean Villard à l'attention de Marthe Piegay. (récupération de médicaments même périmés dans leur emballage d'origine).

● Vêtements, linge, chaussures (en état et propres) :

- Maison Jean Villard
- Communauté Emmaüs
- Autres organisations humanitaires ou caritatives : Secours populaire, Sans abris, Secours catholique, etc.

● Vêtements usagés et textiles divers :

- Communauté Emmaüs
- Déchetterie

● Meubles, électroménager, vaisselle, jouets (en état ou réparables) :

- Communauté Emmaüs
- Déchetterie
- Sans abris (livres, meubles, jouets, bibelots).

REFLETS DE LA VIE LOCALE

TONDEUSES...

Le printemps est là, la nature renaît... le gazon repousse. Le bon usage des tondeuses et autres engins de motoculture de plaisance doit tenir compte des nuisances qu'ils entraînent.

Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, la Commission Environnement incite vivement les résidents de Pollionnay à respecter les horaires d'utilisation suivants :

- jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30
- samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h
- dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.

La Commission Environnement rappelle aussi, que, ayant la chance de vivre à Pollionnay, en milieu rural, riche encore d'exploitations agricoles en activité, les résidents doivent en accepter les contraintes... comme les plaisirs ; civisme et bonne volonté assurant entente et bon voisinage.

J. Bliem

LA MÉDIATHEQUE

reste ouverte à tous pendant les vacances
sauf les samedis du mois d'Août

BEAUCOUP DE NOUVEAUTÉS POUR LES VACANCES :

- Culture, Rêve, Evasion, Détente
- Livres, Cassettes, CD, Vidéos,
5000 documents à votre disposition.

PROJET :

Suite à une proposition de la bibliothèque départementale de prêt, seriez-vous intéressés par un prêt

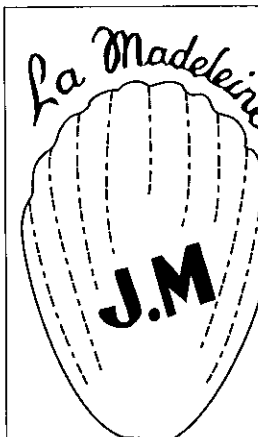
de partitions en complément du prêt de documents sonores ?

- Rock, Jazz, Classique,
- Musiques et paroles de chanteurs de variétés,
- Méthodes d'apprentissage d'un instrument.

Nous attendons votre avis... vos suggestions...

Bonnes vacances !

S.B.



Fournisseurs en collectivités

BISCUITERIE - VIENNOISERIE - PATISSERIE - SPECIALITES « PUR BEURRE »
Madeleines - Brioques - Croissants - Tartes

SOFAADIS S.A.

Anc. E^{ts} MAISONNEUVE

Chemin des Bruyères - 69280 SAINTE-CONSORCE - Tél. : 78 57 09 47

VENTE AUX PARTICULIERS

REFLETS DE LA VIE LOCALE

SIVOM DES MONTS DU LYONNAIS

TARIFS ACTUELS CENTRE NAUTIQUE et TENNIS	PROPOSÉS à partir de Mai	NOMBRE D'ENTRÉES en 1993 (année civile)
■ PISCINE		
Entrées unitaires		
• Adultes	18 F	20 F
• Enfants jusqu'à 14 ans	12 F	13 F
• + de 65 ans	12 F	13 F
Abonnements		
Résidents		
• Adultes (x 10)	120 F	130 F
• Enfants (x 10)	90 F	100 F
• + de 65 ans (x 10)	90 F	100 F
Non résidents		
• Adultes (x 10)	160 F	180 F
• Enfants (x 10)	110 F	120 F
• + de 65 ans (x 10)	110 F	120 F
■ SAUNA		
L'heure	35 F	40 F
(x 5)	150 F	(x 10) 350 F
■ SOLARIUM		
(30 mn)	40 F	40 F
(x 10)	300 F	(x 10) 350 F
■ LEÇONS DE NATATION		
Particuliers (30 mn)	30 F	30 F
Collectives (45 mn)	20 F	20 F
par enfant (5 à 10 enfants) été - hiver, avec priorité aux enfants du SIVOM		
■ LOCATIONS DE BASSIN		
Régulières		
Ancien bassin (l'heure)		
• Résidents	260 F	280 F
• Non Résidents	300 F	330 F
Nouveau bassin (+ fosse & toboggan)		
• Résidents	350 F	350 F
• Non résidents	450 F	450 F
Ensemble du Centre Nautique		
• Résidents	400 F	450 F
• Non résidents	500 F	600 F
Exceptionnelles (compétitions, rencontres, etc) 1/2 journée		
Ancien bassin		
• Résidents	700 F	700 F
• Non résidents	1 000 F	1 000 F
Nouveau bassin		
• Résidents	1 000 F	1 000 F
• Non résidents	1 500 F	1 500 F
L'ensemble du Centre Nautique		
• Résidents	1 300 F	1 300 F
• Non résidents	2 000 F	2 000 F

REFLETS DE LA VIE LOCALE

TARIFS ACTUELS CENTRE NAUTIQUE et TENNIS	PROPOSÉS à partir de Mai	NOMBRE D'ENTRÉES en 1993 (année civile)
■ TENNIS (l'heure)		
du 1/10 au 30/4, couverts hiver	60 F	60 F
du 1/5 au 30/9, couverts été	40 F	40 F
Membres Clubs SIVOM	40 F	40 F
Abonnements		
couverts (x 10)	600 F	(x 11) 600 F
Membres clubs SIVOM (x 10)	400 F	(x 11) 400 F
Découverts		
Individuel	40 F	40 F
(x 11)	400 F	(x 11) 400 F
Eclairage : le jeton	10 F	10 F
■ CONFISERIE		
Chips	3 F	3 F
Barres de chocolat	5 F	5 F
Gâteaux	5 F	5 F
Boissons froides	6 F	6 F
Boissons chaudes	3 F	3 F
■ POINT PHONE	2 F	2 F
■ DIVERS		
Sèche-cheveux	2 F	2 F
Lunettes de natation		
– modèle de base	20 F	20 F
– modèle élaboré	30 F	30 F
Lunettes de solarium	40 F	40 F

**TOUT LE LINGE
DE MAISON**
Hôtels - Usines
Restaurants - Cliniques

TRAVAIL SOIGNE
LIVRAISON RAPIDE
par tournées régulières
fréquentes

BLANCHISSERIE

**DOCUMENTATION
OU RENSEIGNEMENTS
PAR TELEPHONE**

SARL MORETTON
69290 POLLIONNAY - Tél. : 78 48 13 03



S.A.R.L. BEAUPELLET
ARTISAN DIPLOMÉ
« La Rapaudière »
69290 POLLIONNAY
Tél. : 78 48 12 48

Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées

REFLETS DE LA VIE LOCALE

DU NOUVEAU A LA MAISON DES JEUNES... ?

Club des jeunes de Pollionnay Assemblée Générale du 28 mai 1994

La municipalité et le club des jeunes avaient convié, ce samedi 28 Mai, toutes les personnes sensibilisées par la restructuration du club des jeunes de Pollionnay à une assemblée débat.

M. le Maire, entouré de ses adjoints et plusieurs conseillers municipaux, ouvrait la séance devant une trentaine de personnes où l'on regrettait l'absence de parents (trois seulement ayant répondu à cette invitation).

M. Jean-Paul Repars, directeur de la Fédération départementale des Maisons de Jeunes et de la Culture, décrivait le rôle des MJC, créées à la libération, permettant de donner aux jeunes les moyens de promouvoir leurs propres loisirs en les rendant responsables de leurs actions avec l'aide des adultes, de la municipalité, de la Fédération Sports et Jeunesse, d'associations locales et éventuellement d'un animateur. Chaque MJC à son identité propre en fonction des sensibilités du groupe, le modèle précis n'existant pas.

La municipalité après divers travaux ayant émis le vœu de doter le club des jeunes d'un animateur, M. Repars redéfinissait à l'assemblée le profil que pourrait avoir celui-ci. Il pourrait être mis à la disposition de la MJC de Pollionnay, un objecteur de conscience placé sous l'autorité de la FDMJC et de M. Olivier Delorme, animateur de secteur (Vaugneray). Une commission composée d'élus municipaux assurerait la gestion du suivi de travail de l'objecteur, à laquelle commission pourraient se greffer des associations locales (ASCP, Comité des fêtes, etc.).

La mission essentielle de l'objecteur serait le développement d'une animation en direction des jeunes. Importance du dialogue et de la mise en place de projets débouchant sur l'extérieur (sportifs - culturels - amicaux).

D'autres tâches pourraient lui être confiées sur 39 heures par semaine, à savoir :

Accueil : jeunes (MJC), permanences à la médiathèque, secrétariat mairie.

Animation : secteur jeunes (MJC), contrat d'aménagement du temps des enfants (dominante musicale souhaitée).

Gestion : suivi du planning d'occupation de la salle municipale sous la responsabilité d'un élu local.

La parole était donnée à l'assistance où les jeunes et leurs aînés s'exprimèrent en toute franchise, évoquant

au mieux tous les problèmes liés à la MJC. On notera au sein des jeunes l'absence d'éléments féminins. Il est souhaitable qu'il ne s'agisse que d'un petit problème de natalité (trop jeunes ou déjà moins jeunes). Quoi qu'il en soit, avec optimisme, il est dit qu'il n'y a pas de limite d'âge pour adhérer.

M. Repars propose d'examiner les statuts pour créer la nouvelle association et ensuite il est procédé à la désignation des membres du Conseil d'administration.

- 4 membres de droit (commune - MJC - Fédération jeunesse sport - animateur)

- 4 membres associés (associations locales)

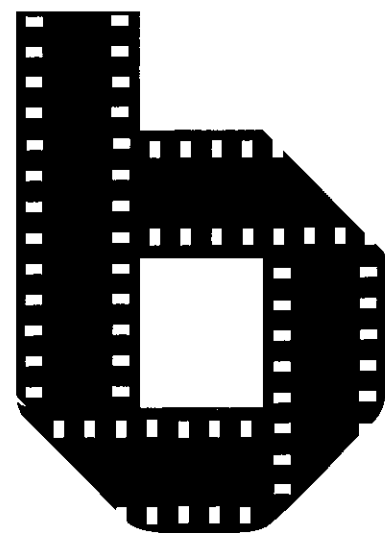
- membres se portant volontaires : Christophe et Jérôme Beauquis - Sébastien Blanchard - Mathieu Bliem - Sébastien Bouchard - Serge Delorieux - Mireille Douin - Hervé et Laurent Janin Thivos - Jean-Paul Jasserand - Sébastien Latour - Gilbert Marignier - Nicolas Morel - Laurent Ravel - Thierry Vernaison.

Afin de cimenter les bases jetées et d'œuvrer au mieux dans l'intérêt de l'association, une autre réunion avait lieu **le Jeudi 2 juin 1994 à 20 h 30 à la Maison des Jeunes.**

Les présidents d'association, les parents des jeunes et toutes les personnes intéressées étaient cordialement invitées.

R. Deroux, Adjoint.

jean-louis bessenay
photographe



KODAK Express
Développement en 1 heure
ou 24 heures

78 57 04 89

103-105, av. Édouard Millaud 69290 Craponne

REFLETS DE LA VIE LOCALE



ANCIENS COMBATTANTS

de Pollionnay - Sainte-Consorce
Marcy l'Etoile

Voyage en Causse Noir - Gorges du Tarn du 31 Mai au 3 Juin.

Nous n'étions que neuf à vouloir quitter momentanément notre petite patrie de Pollionnay pour aller visiter Millau, les Grands Causses, les Gorges du Tarn et de la Jonte, Roquefort et le Larzac.

Disons de suite aux absents qu'ils ont eu tort, car le voyage a été superbe avec un beau temps inespéré. Rejoignant par l'intermédiaire des voyages Gilbert de Roanne un autre groupe d'intrépides, c'est 25 personnes qui voyagèrent avec aisance dans un autocar de 53 places.

Dès le premier jour, nous rentrâmes dans le vif du sujet avec une descente en barque des Gorges du Tarn sur 8 km par un temps splendide digne du plus bel été. Nous apprîmes que l'eau du Tarn était potable. A notre époque où tout est pollué... incroyable... non ? Millau fut notre centre d'hébergement pendant tout notre séjour, où nous pûmes apprécier la qualité de l'hôtel. A deux jours près, nous aurions pu bénéficier de la piscine.

Au cours de journées bien remplies, les visites de sites furent nombreuses. L'Aven Armand, l'une des merveilles souterraines du monde, nous enchantait. Un funiculaire sur pneus nous transporta à 50 mètres sous terre pour découvrir une vaste salle où Notre Dame de Paris entrerait sans peine. Dans ce "rêve des mille et une nuits", 400 stalagmites dressent leurs dentelles de pierre. Le Mont Aigoual, l'abîme de Bramabiau, les gorges de la Jonte, puis avec la Couvertorade au milieu du Larzac, nous découvrîmes l'histoire des Templiers et des Hospitaliers. L'adjoint à la culture de la municipalité nous emmena très loin dans la vie au XII^{ème} et au VIII^{ème} siècle de cette forteresse templière.

Le sanctuaire du Roquefort nous livra tous ses secrets à l'occasion de sa visite dans de véritables cathédrales

souterraines datant du XVII^{ème} siècle où le délicieux fromage est affiné à 8 degrés de température.

Les gantiers de Millau nous firent admirer leur savoir-faire en confectionnant devant nous des gants destinés aux maisons de couture les plus huppées de France (Cardin, Dior, Courrèges etc.).

A Montpellier-le-Vieux dans le Causse Noir, un petit train nous promena à travers l'univers lunaire d'un extraordinaire chaos dolomitique.

Hélas ! le temps passe vite à se promener ! le dernier jour... Saint Jean-du-Gard nous livra son musée des vallées Cévenoles et empruntant un véritable train à vapeur, nous arrivâmes à Anduze dans la sensationnelle forêt de bambous, parc exotique unique en Europe.

Le retour à Pollionnay, par l'autoroute, nous replongea subitement dans la vie trépidante du quotidien, nous faisant regretter de n'avoir pas prolongé de deux ou trois jours ce merveilleux et apaisant voyage.

R. Deroux, Président.

A vos calendriers : très important.

A la suite d'un imprévu, **le voyage annuel à l'Abbaye d'Hautecombe**, tout d'abord programmé le jeudi 15 septembre, **aura lieu le samedi 17 septembre.**

Une circulaire vous parviendra prochainement pour les inscriptions.



TRANSPORT - TERRASSEMENT Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

Tél. : 78 59 22 64

CABINET D'ARCHITECTURE SERIZIAT E.U.R.L.

- Bâtiments pour collectivités locales
- Logements collectifs (location ou accession)
- Bureaux, Commerces, Industries et Santé

565, chemin de la Bruyère 69760 LIMONEST Tél. : 78 35 24 15

REFLETS DE LA VIE LOCALE

FOIRE DE POLLIONNAY 1994

Les "jeunes" s'activent et les "anciens" ont retrouvé le moral. Il ne s'agit pas ici d'âge, mais d'années d'activité dans notre comité... 15 ans déjà !

Nous formons une équipe soudée, enthousiaste, et surtout consciente que la Foire de Pollionnay est devenue la manifestation majeure de notre commune. Elle est maintenant connue et considérée dans toute la région, nous le savons. Ses fondateurs peuvent être fiers, mais...

Car toute médaille a son revers. Nous sommes désormais condamnés à faire mieux chaque fois ; et nous nous y employons.

Dites ! nous étions 18 aux dernières réunions... c'est encourageant, non ? Des responsabilités établies, un travail partagé, et nous nous retrouvons pour faire le point, discuter, décider. Quelques associations hésitent encore à s'engager, à nous rejoindre. Allons, il est encore temps !

Cette année, changement : le comité des fêtes et le comité de la foire se sont associés pour l'organisation des repas de midi, qui seront servis salle des associations. Tout est déjà organisé... Il nous manque peut-être quelques "bras". Si quelques bonnes volontés veulent se manifester, elles seront les bienvenues.

Nous avons retenu un thème : le Rétro.

Outre l'animation musicale, les produits régionaux, les forains, vous trouverez également des expositions : vieilles voitures, miniatures anciennes, dentelle, ateliers des compagnons du devoir...

Le rétro, ce n'est pas seulement une mode... ce peut être aussi un art de vivre.

Et toutes les "vieilles choses" ne sont pas bonnes à mettre au rencard, loin s'en faut. Ainsi, nous avons décidé de garder notre co-président fondateur, mais ne lui dites pas, c'est une surprise.

A toutes et à tous, rendez-vous le 4 septembre.

Pour le bureau (et pour répondre à la demande de notre ami Paul Vial).

E. Brochet

ASSOCIATION DES FAMILLES DE POLLIONNAY

Après-midi Gym : de nombreux parents sont venus admirer, roulades et sauts périlleux de nos gymnastes. Une bonne ambiance était présente et nous renouvelerons l'expérience l'an prochain.

Fêtes des mères : 1994 est l'année internationale de la famille. Nous avons invité les neuf mamans de l'année de notre village. Cette manifestation sympathique nous a permis d'écouter quelques poèmes, puis petits et grands se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Nous vous informons que les cours de gym pour les enfants et les adultes reprendront fin septembre. Pour tout renseignement, tél : 78 48 10 32 (après 19 h 30).

Les cours de rock reprendront également fin septembre. Pour tout renseignement, tél : 78 48 16 16 (après 19 h).

Si des personnes désirent prendre des cours de couture, pourraient-elles nous le faire savoir afin d'organiser ceux-ci. Tél : 78 48 13 30.

Une fête de la famille est organisée par la Fédération du Rhône, celle-ci se tiendra le dimanche 4 septembre au Parc de La Croix-Laval. Toutes les familles y sont cordialement invitées. De plus, de nombreuses animations seront proposées pour petits et grands.

Merci à tous ceux qui nous encouragent par leur présence à nos manifestations. A bientôt.

Le bureau

REFLETS DE LA VIE LOCALE

MAISON DE LA RENCONTRE

Le 15 mai 1994, une sortie appréciée.

La Maison de la rencontre avait pris rendez-vous avec le soleil pour sa sortie annuelle de culture et de détente.

Il n'est pas toujours indispensable d'aller loin pour se cultiver, s'informer, se détendre, s'émouvoir...

Car c'est bien ce que firent les 22 personnes du groupe, ce dimanche-là !

Du musée des sapeurs pompiers, à la Duchère, au Vieux-Lyon, des soldats du feu à l'architecture de la Renaissance, elles lisaient plusieurs pages d'histoire. L'émotion était très forte devant les casques cabossés rappelant les grandes catastrophes de la rue Tramassac et de Feyzin. L'admiration éclairait tous les yeux dans les cours intérieures du XVI^{ème} siècle. Les guides passionnés savaient captiver leur auditoire.

Le repas en commun dans un restaurant de la rue Saint-Jean permettait de goûter à d'authentiques lyonnaises.

Une journée qui incitera plus d'un à revoir ou découvrir davantage les richesses de notre capitale régionale.

Projets d'exposition pour la foire 1994

La Maison de la rencontre proposera ce jour-là à ses visiteurs deux expositions distinctes :

- une collection de sujets miniatures sculptés dans des bouchons de champagne, petites merveilles qui ont fait, durant plusieurs mois, les délices des visiteurs du Palais de la miniature,
 - les réalisations des élèves de l'atelier bois de Pollionnay, animé par Paul Teulade dans le cadre de l'aménagement du temps de l'enfant.
- Deux présentations qui mériteront une visite.

Opération Macha (suite des bulletins précédents)

Après de sérieux problèmes au cours de sa convalescence, Macha et sa maman ont pu regagner Kostroma en Russie.

Toutes deux renouvellent à tous, leur plus chaleureux merci.

Dimanche-Café

La Maison de la rencontre est ouverte à tous, le premier et le troisième dimanche de chaque mois, de 10 à 12 heures.

A bientôt le plaisir de vous accueillir.

L'équipe animatrice.

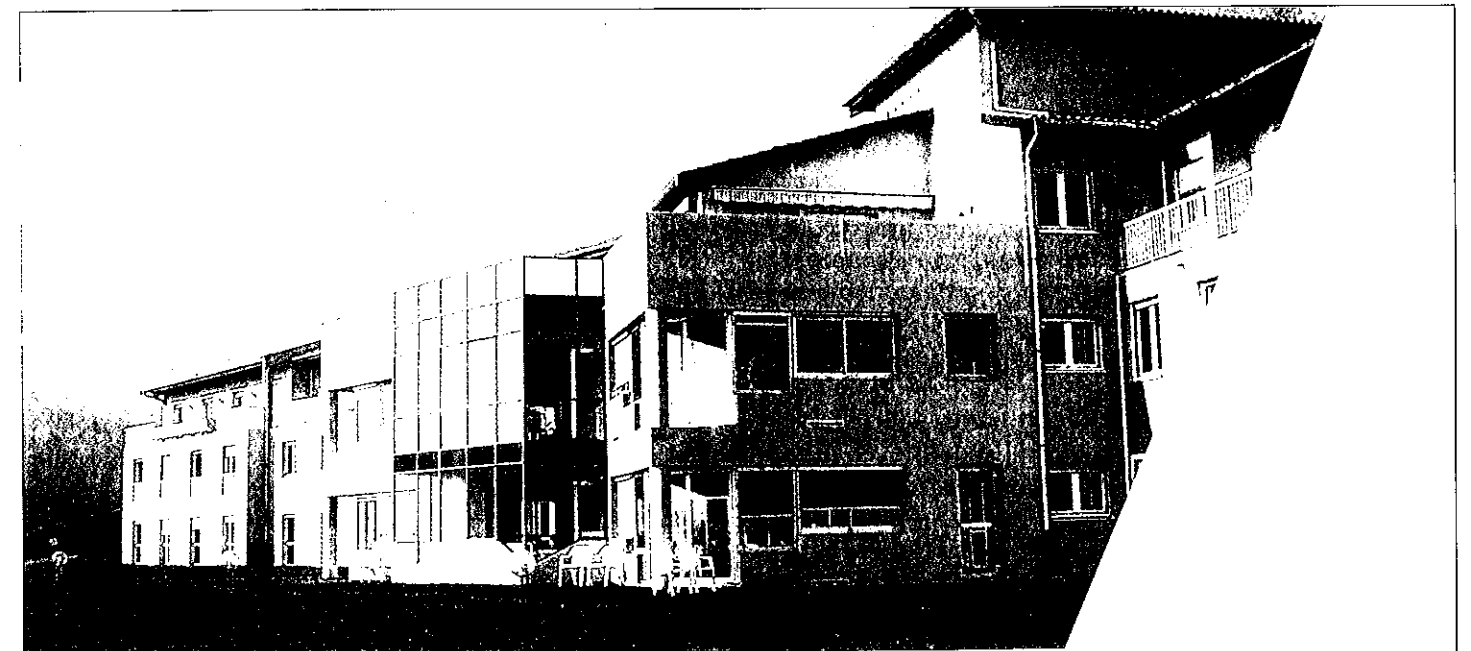
électricité générale - chauffage électrique

INSTALLATIONS
ISOLATION
VENTILATION

Marcel CHANTRE

12, rue du Dronaud
69670 VAUGNERAY

Tél. : 78 45 81 20



Etablissements médicalisés pour personnes séniles et désorientées

Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne

Tél. : 78 48 15 33

LE PERSONNEL MEDICAL

Neuropsychiatre, gériatre, généraliste, chefs de groupe, infirmières, aides-soignantes spécialisées (de jour et de nuit) sont attachés à l'établissement avec « astreinte » 7 jours sur 7.

REFLETS DE LA VIE LOCALE



SAUVEGARDE DES COTEAUX DU LYONNAIS

Pour défendre son cadre rural, l'Ouest lyonnais se mobilise

Comme nous le pressentions il y a 4 ans, le schéma de voiries des Coteaux du Lyonnais et plus particulièrement la liaison projetée Lentilly Mornant n'était que le prélude à un projet plus ambitieux, adopté, comme on le sait, le 20 septembre 1993 par le Conseil général et le 20 décembre 1993 par la Courly, demandant à l'Etat de réaliser en toute priorité un **contournement autoroutier à péage par l'ouest**, reliant l'A89 (Lyon-Balagny) au nord et donc l'A6 à l'A45 projetée (Lyon-St Etienne) au sud et l'A7 ensuite. Cette liaison autoroutière, pour un trafic national et international à travers les Coteaux du Lyonnais (30 000 véhicules par jour) avec sa cohorte de poids lourds, conduirait à la dégradation irréversible de cette région, avec au sud la réalisation de l'A45 à travers le plateau de Mornant.

Ces projets (contournement ouest et A45) n'ont pas pour ambition d'améliorer le schéma routier à l'ouest qui exigerait le contournement de certains villages et un recalibrage de certaines routes existantes, mais seulement de faciliter le trafic national et international à travers notre région.

Nous avons aussi contesté l'intérêt général qu'ils pourraient présenter : de nombreux documents (document de synthèse D.D.E. 1993 - lettre du préfet - document de la D.R.E.) montrent que le tracé du contournement ouest n'a qu'un intérêt politico-économique et que des solutions alternatives sont possibles en utilisant la plateforme multimodale de Satolas et la revitalisation du rail (trafic voyageurs et fret à la façon envisagée par les pays voisins, Suisse, Autriche, Allemagne et plus récemment le Luxembourg), solutions en accord avec le rapport du Préfet Carrère (1992) et avec les suggestions de fédérations d'usagers et de spécialistes du transport. Contre ces projets notre association s'est élevée dès septembre 1993 ; nos comités se sont efforcés de sensi-

biliser les municipalités concernées et aujourd'hui, une véritable chaîne du refus s'est créée, au niveau des municipalités qui, avant d'être saisies officiellement, courageusement, ont délibéré à l'unanimité de leurs conseils contre un projet qui, visant une urbanisation exagérée de notre région, conduirait à en dénaturer le caractère agricole et rural auquel nous sommes tous attachés, **délibération sur le fond** et non sur un tracé encore imprécis.

Successivement, en effet, les communes de la Tour-de-Salvagny le 18/02 - de Grézieu-la-Varenne le 04/03 - Pollionnay le 05/04 - Marcy-l'Etoile le 21/04 - Dommartin le 23/04 - Thurins le 26/04 - Vaugneray le 28/04 - Ste Consorce le 05/05 - et St Maurice-sur-Dargoire le 05/05, ont voté à l'unanimité contre ce projet et d'autres vont suivre ce mouvement tandis que plus au sud, face à la liaison A45 projetée, les communes de Taluyers, St Maurice-sur-Dargoire, St Jean-de-Touslas, St Andéol, Chassagny, Montagny ont exprimé leur inquiétude et manifesté leur opposition auprès des autorités de tutelle (Préfecture - Etat).

Le contrat de plan Etat-Région, au Conseil régional, devait mettre à l'étude ces projets ; mais son rejet récent a des chances de repousser encore les dates et l'avancement de ces études.

Nous ne baissons pas les bras.

Pour d'autres renseignements, pour votre adhésion (ou celle de vos amis ou voisins) vous pouvez contacter :

A. Marignier - Valency, 78 48 13 75

R. Souteyrand - les Martines, 78 48 13 85

Merci de votre confiance
aux annonceurs qui
aident à la parution
du Bulletin Municipal.

CARRIERES POCCACHARD SARL

PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS

TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

TEL. : 78 48 13 14

LA RAPAUDIERE - POLLIGNON - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

INFOS... INFOS... INFOS... INFOS...

NAITRE ET VIVRE

L'association de parents ayant perdu un enfant de mort subite du nourrisson, a pour buts :

SOUTIEN ET ACCUEIL DES FAMILLES :

Notre local, situé à Lyon 7^{ème} - 12 bis, rue J.M.-Chavant est ouvert les : lundi, mercredi, vendredi matin de 8 h 30 à 12 h 30 et les mardi, jeudi après-midi de 14 h à 18 h.

Une permanence téléphonique est assurée les mardi de 14 h à 17 h et les jeudi de 20 h 30 à 22 h 30 par des parents.

INFORMATION AUPRES DES PERSONNELS DE SANTÉ ET GRAND PUBLIC :

Il est organisé mensuellement des réunions à thème (deuil, réaction du père, grossesse suivante...)

Nous sommes également à la disposition de tout organisme médical ou autre, pour organiser et assurer des séances d'informations, avec support vidéo et intervenants (professionnels et parents).

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS POUR AIDER LA RECHERCHE :

Nous sommes ouverts à toutes propositions nous permettant, grâce à vos idées et à votre bénévolat, d'organiser des lotos, concerts, spectacles... afin d'accentuer nos manifestations culturelles au profit de la recherche sur la mort subite du nourrisson.

L'aide financière peut aussi se concrétiser par votre adhésion ou vos dons, même substantiels, à l'association Naître et Vivre qui les reversera aux laboratoires de recherche (dons déductibles des impôts).

Malgré le drame que représente la mort d'un enfant, les parents et bénévoles, membres de notre association agissent avec dynamisme afin de **faire sortir de l'ombre ce problème de mort subite du nourrisson qui touche aujourd'hui cinq enfants par jour en France.**

Nous vous remercions de nous avoir lu, et vous attendons pour faire naître et vivre notre association.

Naître et Vivre - 12 bis, rue J.M.-Chavant 69007 Lyon (dans les locaux de l'UDAF).

TAXE OU AMENDE ?

Compte rendu des délibérations du Conseil municipal du 13 décembre 1993, lu sur le bulletin de Mars 1994

4^{ème} paragraphe : "La **taxe** imposée aux propriétaires de "chiens errants" est portée à 500 F".

La **taxe** est un impôt sur certaines activités **légales**.

En l'occurrence, le mot **taxe** veut dire que l'on réclame une certaine somme au propriétaire d'un "chien errant" ce qui donne le droit à ce maître, la "taxe" étant acquittée, de laisser courir son animal, encore faudrait-il être en mesure de retrouver ce propriétaire si le chien n'est pas tatoué !

Par ailleurs, le mot "errant" signifie : "qui erre, qui n'a pas de demeure fixe, perdu, égaré".

Ces animaux sont, en fait laissés en liberté.

L'**amende**, elle, vient sanctionner, par une convention, une activité **illégale**, une infraction à une loi ou à un décret.

Il peut y avoir récidive et révision de l'amende.

Taxe et amende, ce n'est pas du tout la même chose !

Les chiens laissés en liberté sont un danger permanent. Ils continuent de semer la terreur et de répandre le sang. Ne banalisons pas ces drames ! Sur la longue liste de carnage il faut y inscrire, fin avril 1994 le massacre d'une **centaine de moutons**, dans 5 troupeaux à Brignais. Aucune commune n'est actuellement épargnée.

Soyons vigilants et efficaces.

Paul Vial

Le prochain bulletin
paraissant fin septembre 1994,
les personnes désirant faire
paraître des articles, doivent les
déposer en mairie
avant le 23 septembre 1994

Merci

Un coup de fil 78 34 06 94

PARTICULIERS ○ ARTISANS ○ ENTREPRISES
ASSOCIATIONS ○ UTILISATEURS DE SERVICES

Pour tous travaux occasionnels ou périodiques de durée limitée, même pour quelques heures, ARPEJ répond aux besoins variés ne nécessitant par l'intervention d'artisans, et contribue à la réinsertion professionnelle de personnes de tous âges.

Association intermédiaire aux statuts déclarés, non soumise à la TVA, ARPEJ peut pratiquer des tarifs très intéressants, charges sociales comprises.

APPOINT DE MAIN-D'ŒUVRE

BRICOLAGE • BUREAU • COURSES

DACTYLOGRAPHIE • DÉBARRAS

JARDINAGE • MÉNAGE

LAVAGE DE VITRES • MAILINGS

MANUTENTION • NETTOYAGES

PAPIERS PEINTS • PEINTURES

RANGEMENTS • REPASSAGE

PETITS DÉMÉNAGEMENTS

ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DE RECHERCHE POUR L'EMPLOI



Contact de préférence le matin, de 8 h 30 à 12 h, du lundi au vendredi
ARPEJ - 98, avenue Charles de Gaulle 69160 Tassin-la-Demi-Lune Tél 78 34 06 94

Jacques Poix Communications

CREE
COPIE
IMPRIME

IMPRIMERIE - PAPETERIE - PHOTOCOPIES noir/blanc - COULEUR
TIRAGE DE PLANS - Publication Assistée par Ordinateur

CRAPONNE

68, avenue Edouard Millaud

78 44 87 66

Fax 78 44 62 35

TASSIN

50, avenue Victor Hugo

78 34 89 18

Fax 78 34 88 91

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

3 et 5, avenue Jean Jaurès - tél. : 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin - tél. : 78 69 08 62

**AUTO-ECOLE DE
CHARBONNIERES**

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS

Tél. : 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

Voyages GILBERT
Havas Diffusion

15, rue de la Charité - 69002 LYON - Tél. : 78 34 78 09
186, cours Emile Zola - VILLEURBANNE - Tél. : 78 84 56 72

LOCATION DE CARS 8 à 80 places

Cars : toilettes - vidéo - air conditionné

Séjours - Circuits - Avions

Billets avions - SNCF

Programmes spéciaux pour groupes

Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 78 57 33 60 - Messieurs : 78 57 32 29



Matériels pour l'ennoblissement textile
protection de surface
stockage et manutention
industrie du papier

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)

Tél. : 78 48 11 44 - Fax : 78 48 11 45

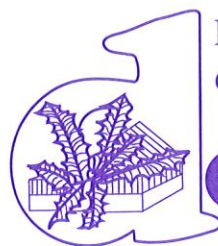
La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...



**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Libre-service
de la plante**

Desbos

**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 78 87 18 58**